

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 NOVEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-six novembre, le conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt novembre précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 22

ALEX : Claude CHARBONNIER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claire BARRIN, Claude COLLOMB-PATTON, Benjamin DELOCHE, Rémi FRADIN, Graziella POURROY-SOLARI

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 6

Nathalie BULEUX à Sébastien BRIAND, Danièle CARTERON à Didier LATHUILLE, Catherine HAUETER à Claude CHARBONNIER, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, Chantal PASSET à Claude COLLOMB-PATTON, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Benjamin DELOCHE

Excusé : 1

Bruno DUMEIGNIL

Absents : 2

Stéphane BESSON, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELOCHE

[DEL2024-089 - CREATION D'UN POSTE PERMANENT A TEMPS COMPLET D'ASSISTANT\(E\) ADMINISTRATIF\(VE\)](#)

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1 ;

Vu l'avis favorable du groupe de travail RH du 30 septembre 2024 ;

Vu l'avis du bureau du 22 octobre 2024 et du 18 novembre 2024 ;

Vu le budget prévisionnel 2025 ;

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Ce poste répond à un double objectif : améliorer la gestion des AFP/ASA/SIPB qui montent en puissance (gestion de l'AFP du Grand-Bornand nouvellement créée) et améliorer l'organisation de 3 services de la CCVT (pôles développement et aménagement, chantier d'insertion).

Depuis 2021, afin de répondre aux besoins et enjeux du territoire, les pôles aménagement et développement se sont logiquement développés (12 agents en 2020, 19 en 2024), tout comme les thématiques gérées (mobilité, PAT, IAM, transition, tourisme...).

Aujourd'hui, pour faire face à la charge de travail, il est nécessaire de structurer l'organisation de ces services. La création d'un poste d'assistante permettrait de soulager les responsables, ainsi que de décharger les chargés de missions de certaines tâches administratives.

Il permettrait aussi de répondre aux besoins d'assistance, sur les tâches administratives du chantier d'insertion.

Enfin, il permettrait également d'apporter un appui au développement des AFP/ASA/SIPB, suite à la création de l'AFP du Grand-Bornand.

Les missions confiées seraient ainsi les suivantes :

#### **20 % ETP**

- Appui à la chargée de gestion des AFP/ASA/SIPB pour permettre l'absorption de l'AFP du Grand-Bornand. Cette partie de poste compléterait le poste mutualisé avec participation des structures gérées et des communes supports.

**10 % ETP** : Temps de secrétariat pour apporter un appui au chantier d'insertion dont les missions seront les suivantes :

- Tenue et mise à jour des dossiers des salariés en CDDI et aide à la préparation des bilans de parcours ;
- Aide administrative de premier niveau pour les dépôts et les bilans des dossiers de subventions ;
- prise de note en réunion et rédaction des comptes-rendus ;
- Archivage.

## 70 % ETP

- Assistance de direction des pôles aménagement et développement : secrétariat, organisation de réunions, courriers, réservation de salles, envoi des invitations, comptes-rendus de séances...
- Appui administratif aux responsables de services et aux chargés de missions.

Il est donc proposé aux membres du conseil Communautaire de créer un poste permanent d'assistant(e) administratif(ve) de catégorie C à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à 25 voix pour et 3 absentions (M. Grégory BAERT, M. Stéphane CHAUSSON et Mme Isabelle LOUBET-GUELPA) :

- **APPROUVE** la création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial (catégorie C) à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense prévisionnelle au budget primitif 2025 ;
- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte afférent et à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne exécution de cette délibération.

Le Président  
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance  
Jean-Michel DELOCHE



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the end.

*Délibération transmise en Préfecture le 10 décembre 2024*  
*Publiée le 10 décembre 2024*